21996 - Le voyageur doit accomplir la prière normalement quand il accompagne un imam résident

question

Est-il permis à un voyageur de raccourcir la prière quand il l'accomplit sous la direction d'un imam qui fait le contraire. Autrement dit, lui est-il permis de se contenter de deux rakaa pour terminer la prière et s'en aller ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela dit, le voyageur qui prie sous la direction d'un résident doit le suivre jusqu'au bout. Peu importe qu'il fasse toute la prière ou une seule rakaa ou moins derrière l'imam résident.

Al-Athram a dit : « J'ai interrogé Abou Abdoullah (l'imam Ahmad ibn Hanbal) à propos du voyageur qui rejoint des fidèles résidents à la position assise de mi-prière. Il a répondu qu'il doit faire quatre rakaa? Le même avis a été rapporté d'Ibn Omar, d'Ibn Abbas et d'un groupe de la génération des premiers successeurs des Compagnons. C'est en plus l'avis de Chafiie et d'Abou Hanifah.

Ils appuient sur la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : « L'imam est désigné pour être suivis. Ne vous opposez pas à lui. » (Rapporté par al-Boukhari (722) et par Mouslim (414) Faire autrement que son imam revient à s'opposer à lui. En outre, l'imam Ahmad a rapporté d' Ibn Abbas qu'on lui a dit : « Pourquoi autoriser au voyageur priant isolément de ramener la prière de quatre rakaa à deux et de la porter à quatre quand il prie sous la direction d'un résident ? »- Il a dit : « C'est la Sunna. » Il entend par ce terme la pratique instaurée par le Messager d'Allah. (Hadith jugé authentique par al-Albani dans *Irwaa al-Ghalil* (571)

En outre, c'est la pratique d'Ibn Omar (p.A.a) ainsi décrite par Nafie : « Quand Ibn Omar priait (en voyage) sous la direction d'un imam résident, il l'accompagnait j'jusqu'au bout. Et quand il priait

seul, il se contentait de deux rakaa. »(rapporté par Mouslim) (Extrait succinct et remanié d'*al-Moughni* (3/143)

Cheikh Ibn Outhaymine a dit: «Quand un voyageur prie sous la direction d'un imam résident, il doit le suivre jusqu'au bout, compte tenu de la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : « L'imam est désigné pour être suivis. Ne vous opposez pas à lui. » C'est encore parce que les Compagnons (p.A.a) qui accompagnaient le Commandeur des Croyants, Outhmane Ibn Affan, au cours du pèlerinage le suivaient quand il accomplissait quatre rakaa.

C'est que doit faire celui qui rejoint l'imam à la fin de la deuxième rakaa. Il doit, une fois la prière de l'imam terminée, se relever pour accomplir les deux rakaa restant, conformément à la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) : « Accomplissez la partie de la prière à laquelle vous assistez, et rattrapez ce qui vous en a échappé. » (Rapporté par al-Boukhari (635) et par Mouslim (603) C'est parce que dans ce cas, la prière du fidèle dépend de celle de l'imam, d'où la nécessité pour celui-là de suivre celui-ci jusqu'à la fin.

Quand à celui qui s'était habitué à ne faire que deux rakaa avec un imam résident, il doit rattraper les prières à quatre rakaa qu'il avait accomplies de la sorte, sans respecter l'ordre de succession des prières . Toutefois, il doit en respecter le nombre et s'efforcer à les rattraper . »

Liqaa al-Baab al-Maftouh, p.40-41).

Allah le sait mieux.